PROCES-VERBAL
Séance du mardi 27 mai 2025
A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00

Présidence : Marie-Galante Forestier

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle.

L'appel fait constater la présence effective de 61 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise. La majorité absolue est fixée à 31. Dès lors, Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle déclare la séance ouverte à 20h04 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Elle rappelle que conformément au règlement, aucun membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter (art. 57 RCC).

Elle a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, le représentant de la loi, la presse, ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

Le quorum a changé avec l'arrivée d'un conseiller. La présence effective est de 62 membres avec une majorité absolue à 32.

Se sont excusés : Evelyne Chevallaz Belotti, Kaethlin de Joffrey, Christian Ferrari, Pierre Fischer, Sylvain Guillaume-Gentil, Marisa Gullo-Ott, Tanguy Krebs, Jacques Laurent, Joëlle Mansourian, Laetitia Martinez, Bertrand Nanchen, Marc-Henri Pasche, Carole Roulet, Dominique Ruchet, Marc Schreiber, Cédric Tercier, Pascal Viénet, Mélanie Wunderli

Non excusé : -

Arrivées tardives : Jean-Christophe Zuchuat

Démissionné : -

Municipalité – présents : Alain Bovay, Bernard Degex, Laura Ferilli, Thierry George, Gérald Gygli, Sarah Lisé, Jean-Marc Nicolet

Huissières : Mme Iris Juvet, Mme Lucienne Vodoz, Diane Ciurlia

1. Adoption de l'ordre du jour définitif

Mme la Présidente informe

- qu'elle a reçu une copie de la pétition intitulée «Sécurisons la route des 2 villages, il est temps d'agir ! ». Conformément à l'art. 68 du règlement, le texte de cette pétition sera lu au point 3 de l'ordre du jour.

- Suite à un contact avec le préfet, le point 9 de l'ordre du jour est superflu. La décision du Bureau sera communiquée au point 3.
- Aucune réponse n'ayant été adoptée par la municipalité aux interpellations figurant aux points 5.1, 5.2 et 5.3 de l'ordre du jour provisoire, ces points sont supprimés. En revanche, une réponse a été adoptée à l'interpellation de M. Marc Châtelain, PLR intitulée « Rodéos urbains », qui avait été déposée lors de la séance du 31 octobre 2023. Cette réponse s'ajoute au point 5 de l'ordre du jour définitif. Le point 11 est quant à lui supprimé.

Mme la Présidente lit l'ordre du jour définitif modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 avril 2025
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
   ~~5.1 Interpellation de M. Charles Morard, ELU, et Mme Catherine Herrero, PS & Allié.e.s, intitulée « Les parcelles agricoles situées dans le secteur de Mottex »~~
   ~~5.2 Interpellation de M. Alain Salanon, Les Vert.e.s, intitulée « Droit au but »~~
   ~~5.3 Interpellation de M. Michel Wicky, ELU, intitulée « Equité de traitement des demandes d'autorisation de construire à Blonay – Saint-Légier dans le contexte actuel »~~
   5.4 Interpellation de M. Charles Morard, ELU, intitulée « La commission des pétitions » (29.04.2025)
   5.5 Interpellation de M. Marc Chatelain, PLR, intitulée « Rodéos urbains » (31.10.2025)
6. **PREAVIS 06-2025** concernant les travaux de construction d'un parc public « Parc de La Chiésaz», pour un montant de CHF 947'500.-
7. **PREAVIS 07-2025** concernant le stand de tir 300 m de Blonay, remplacement de 6 récupérateurs de balles, pour un montant total de CHF 123'000.-
8. **PREAVIS 11-2025** concernant le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Haute-Veveyse et pose d'une conduite de distribution et de défense incendie à la route de Châtel-St-Denis - RC 734, entre le réservoir du Mont-Blanc (G) et l'intersection avec le chemin du Pré-de-la-Chèvre (H), étape 2025, pour un montant total de CHF 2'146'000.-
9. Annonce de la Municipalité des préavis futurs
10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
11. Propositions individuelles et divers

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité (61 oui, 0 non, 0 abstention).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 avril 2025

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (60 oui, 0 non et 1 abstention)

3. Communications du bureau du Conseil

Mme la Présidente :
Remercie :

- Les conseillères et conseillers présents pour leur participation à sortie du Conseil communal du samedi 24 mai 2025 et la secrétaire qui a organisé cette journée d'une main de maître (*applaudissements)*

Donne lecture de :

- la lettre de démission de Mme Diane Ciurlia, huissière (annexée) *(applaudissements)*
- la lettre de démission de Mme Anne Chevaley, Les Vert.e.s (annexée)
- la pétition, « Sécurisons la route des 2 Villages, il est temps d'agir ! ». Conformément à l'article 68 du règlement, cette pétition a été transmise à la municipalité comme objet de sa compétence. (annexée)

Informe :

- Rapport de la Commission des Pétitions : suite à la séance de la Commission des Pétitions qui s'est tenue au mois de mars, et conformément au règlement, la pétition qui avait été reçue, intitulée «Pétition citoyenne contre l'abattage de plus de 30 arbres, plusieurs très vieux et grands arbres, le bétonnage de biotopes, le détournement d'eau souterraine et l'augmentation conséquente de la circulation déjà saturée et dangereuse au chemin du lac créée par la construction d'un parking souterrain de 20 places, plus places de parking et de 10 habitations, 5 maisons mitoyennes », a été transmise à la municipalité comme objet de sa compétence (annexée).

4. Communications de la Municipalité

Communications :

- Communication 19-2025 - Bouclement du préavis 09-2021 (Blonay) - Demande de crédit pour la réalisation de travaux d'entretien courant et achats pour divers bâtiments communaux
- Communication 20-2025 - Bouclement du préavis 16-2023 - Mise en conformité d'un cheminement pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Eglise de La Chiésaz
- Communication municipale 21-2025 - Décret cantonal sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques - Devoir d'annonce au 30 juin 2025
- Communication municipale 22-2025 - Bouclement du préavis 03-2023 concernant l'acquisition d'une grange à la route des Areneys 4 à St-Légier-La Chiésaz, pour un montant de CHF 620'000.-
- Communication municipale 23-2025 : Mise à l'enquête publique de la révision du PACom hors-centre

5. Réponse de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes

~~**5.1 Interpellation de M. Charles Morard, ELU, et Mme Catherine Herrero, PS & Allié.e.s, intitulée « Les parcelles agricoles situées dans le secteur de Mottex »**~~

~~**5.2 Interpellation de de M. Alain Salanon, Les Vert.e.s, intitulée « Droit au but »**~~

~~**5.3 Interpellation de M. Michel Wicky, ELU, intitulée « Equité de traitement des demandes d'autorisation de construire à Blonay – Saint-Légier dans le contexte actuel »**~~

5.4 Interpellation de M. Charles Morard, ELU, intitulée « La commission des pétitions » (29.04.2025)

M. Charles Morard, ELU ne souhaite pas prendre la parole.

5.5 Interpellation de M. Marc Chatelain, PLR, intitulée « Rodéos urbains » (31.10.2025)

M. Marc Chatelain, PLR remercie la municipalité pour sa réponse et l'ASR pour les actions qu'elle mène.

6. PREAVIS 06-2025 concernant les travaux de construction d'un parc public « Parc de La Chiésaz», pour un montant de CHF 947'500.-

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne la parole à Mme Mirta Oligati Pelet, Présidente de la commission ad hoc :

En conclusion, la commission soutient le projet tout en formulant trois vœux pour son amélioration :

l. Remplacement des surfaces minérales : la commission propose de renoncer aux surfaces minérales dans la zone de jeux et de remplacer le gravier roulé par des copeaux de bois. Cette modification vise à éviter un îlot de chaleur et à créer un environnement plus naturel et sécuritaire pour les enfants.
2. Suppression de l'entretien de suivi des garanties : il est recommandé de supprimer l'entretien de suivi des garanties, ce qui devrait permettre de réduire les coûts du projet de CHF 47'000.-.
3. Accessibilité des toilettes : la commission insiste sur la nécessité de rénover les toilettes à côté de l'église pour les rendre accessibles à tout le monde, assurant ainsi l'inclusivité de l'espace.

Amendement commission ad hoc :
Suite au deuxième vœu et conformément au crédit d'étude déjà accepté, la commission dépose un amendement pour réduire le crédit à CHF 900'000.- garantissant une gestion financière plus équilibrée tout en répondant aux besoins de la communauté. Ce montant est par ailleurs celui mentionné dans le préavis sur le crédit d'étude et présent dans le Budget 2025 adopté par le Conseil communal.

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrit dans le présent préavis ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 900'000.- TTC ;
- de prendre acte de l'encaissement des deux subventions.

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne la parole à M. Philippe Volet, Président de la COFIN qui donne lecture des 2 derniers paragraphes du rapport de la COFIN et dépose un amendement :

Amendement COFIN :
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrit dans le présent préavis ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 800'000.- TTC ;
- de prendre acte de l'encaissement des deux subventions.

M. Thierry George, Municipal
Suppression de la garantie et de l'entretien des arbres : renseignements pris auprès des professionnels il s'avère que les 2 premières années sont décisives pour la reprise d'un arbre. Si la garantie est retirée du préavis, alors c'est la commune qui prend le risque de devoir remplacer des arbres. Il ajoute que la partie entretien ne pourrait pas être réalisée par le service des espaces verts, car ce dernier n'a pas la formation requise pour ces 2 premières années pour les arbres et il devrait mandater une entreprise externe, dont le coût s'élèverait à env. CHF 20'000.-. Ceci pourrait être pris dans le budget de fonctionnement annuel, mais cela ne fait que très peu d'économies. Si c'est une entreprise externe qui est mandatée, cette dernière n'assurera pas la garantie.
Matérialité : cela ne pose aucun problème de remplacer les petits cailloux par des par des copeaux. Le service des forêts pourra assurer, au fil du temps, le replacement de ces derniers.
Les toilettes : la rénovation fait partie du programme des bâtiments.
Amendement pour une réduction à CHF 800'000.- : une bonne partie de la substance du parc sera vidée en retirant un petit peu par ci, par là ou alors, il y a l'option de retirer le parc à chèvre tout en gardant le parc avec toute sa substance. Ce serait cependant dommage car ces chèvres existaient précédemment à St-Légier.
Il ajoute que lors de la séance « vision de demain de Blonay – Saint-Légier » il a été soulevé, qu'à Blonay il y deux parcs et aucun à St-Légier pour se délasser.

M. Philippe Volet, PLR se récuse pour ce vote.

La discussion sur l'amendement de la COFIN est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement de la COFIN est refusé à la majorité (18 oui, 34 non et 8 abstentions).

La discussion sur l'amendement de la commission ad hoc est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement de la commission ad hoc est accepté est à la majorité (34 oui, 20 non et 6 abstentions).

La discussion est ouverte,

M. Charles Morard, ELU
Se dit aussi un peu choqué par l'ampleur de ce parc au niveau du coût et il craint également l'esthétique du parc proche d'un bâtiment classé. Il est également étonné des jeux d'eau en 2025 et est d'avis que cela donne un mauvais signal au vu des sécheresses récurrentes des dernières années. Il pense qu'il serait possible de laisser quelques espaces pastoraux chers au villageois, en remettant les chèvres et une place de jeu, mais le tout moins gigantesque et donc moins onéreux.

Mme Olgiati Pelet, Les Vert.e.s
Rappelle que ce projet avait été discuté lors du vote du crédit d'étude. Il avait été souligné que ce projet risquait d'être cher et il avait été demandé de réduire les coûts. Lors de la séance de commission cette dernière a trouvé qu'il s'agissait d'un beau projet, cohérent et bien pensé pour les différents publics et activités.

M. Joey Fares, ELU
Thème du parc : au lieu des rondins de bois éparpillés, serait-il possible d'élaborer un thème ? ; il cite en exemple l'Église qui est juste à côté et est un bâtiment emblématique de la commune.
Sécurité/ délinquance : il est d'avis qu'il serait utile d'avoir de la luminosité pour prévenir la délinquance, fréquente dans les parcs.

M. Thierry George, Municipal
Jeux d'eau : ces derniers fonctionneront sur appel pour que les enfants puissent s'amuser et ne couleront donc pas en permanence. La consommation sera donc assez minime. L'option en circuit fermé a été considérée mais non applicable car l'eau doit être potable dans le cas où des enfants en consommeraient.
Eclairage : il est prévu d'utiliser le même type d'éclairage que sur la première partie du chemin, soit des bornes d'environ 1m20 qui éclairent au sol, pour éviter de déranger les animaux. Il n'y aura pas de grands lampadaires et il sera possible de choisir les heures pendant lesquelles le parc sera éclairé.
Les thèmes : lors des démarches participatives, le thème de l'Église n'a jamais été abordé. Par contre tous les postes qui sont présentés (fitness, jeux pour enfants, jeux d'eau, rondins, canapé forestier, etc…) sont issus de la démarche participative. Il ne serait donc pas adéquat de repartir à zéro. Certains tas de bois sont là pour l'apprentissage des enfants et d'autres pour la micro-faune. Le coût est minime, les pierres et le bois provenant de la commune.

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne lecture des conclusions amendées :

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis;
- de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 900'000.- ;
- de prendre acte de l'encaissement des deux subventions ;

Au vote, le préavis municipal amendé n°06-2025 est accepté à la majorité (49 oui, 7 non et 4 abstentions).

7. PREAVIS 07-2025 concernant le stand de tir 300 m de Blonay, remplacement de 6 récupérateurs de balles, pour un montant total de CHF 123'000.-

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne la parole à M. Romain Belotti, ELU :
« Me basant sur les conclusions de la commission des finances dont l'objectif de la municipalité est de changer à court/moyen terme toutes les portes de nos bâtiments communaux par des clés sécurisées, ce qui doit représenter un coût total d'environ CHF 1 mio (400 portes x CHF 2500.-), mon groupe demande que ce changement fasse partie d'un préavis séparé. Je propose un amendement sur le préavis 7-2025 par la suppression du point 4 du préavis : uniformisation des plans de fermeture du stand de tir de la commune ».

Amendement de M. Romain Belotti, ELU de la 2e ligne des conclusions :

- **.. de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 113'000.-**

La discussion est ouverte,

M. Gérald Gygli, Municipal
Répond que c'était pour éviter une grosse dépense de CHF 1 moi, qu'il a été proposé d'y aller pas à pas et de profiter de chaque préavis lié à un bâtiment pour changer les serrures des 10 bâtiments.
Un planning sera peut-être fourni lors du prochain préavis pour pouvoir se rendre compte de l'importance de ce projet.

M. Christoph Stoeri, PLR
Est d'avis qu'il est possible de combiner les deux solutions et de faire ce premier préavis avant de s'engager pour CHF 1 mio.

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

Au vote, l'amendement de M. Romain Belotti est refusé à la majorité (26 oui, 27 non et 8 abstentions).

La discussion est ouverte,

Mme Sarah Lisé, Municipale
« En lien avec le préambule du rapport de la commission des Finances, la municipalité souhaite amener quelques précisions. En effet, il avait été convenu avec le président de la commission des finances que la municipalité serait représentée par moi-même et que j'étais disponible par téléphone à cette séance alors que dans le rapport il est indiqué que personne n'était là de la municipalité. Et manière plus générale, je tiens à rappeler que les délais en lien avec les préavis sont respectés selon le planning qui est validé de concours avec le Bureau du Conseil communal ».

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne lecture des conclusions :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des 6 récupérateurs de balles du stand de tir 300m de Blonay;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 123'000.- ;

Au vote, le préavis municipal n°07-2025 est accepté à la majorité (43 oui, 11 non et 7 abstentions).

8. PREAVIS 11-2025 concernant le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Haute-Veveyse et pose d'une conduite de distribution et de défense incendie à la route de Châtel-St-Denis - RC 734, entre le réservoir du Mont-Blanc (G) et l'intersection avec le chemin du Pré-de-la-Chèvre (H), étape 2025, pour un montant total de CHF 2'146'000.-

M. Claude Schwab, Président de la commission ad hoc donne lecture des conclusions amendées :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Haute-Veveyse et pose d'une conduite de distribution et de défense incendie à la route de Châtel-St-Denis – RC 734, entre le réservoir de Mont-Blanc (G) et l'intersection avec le chemin du Pré-de-la-Chèvre (H) ;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 2'146'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser la subvention de l'ECA ;
- de financer la dépense par un emprunt.

M. Philippe Volet, Président de la COFIN donne lecture des conclusions amendées :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Haute-Veveyse et pose d'une conduite de distribution et de défense incendie à la route de Châtel-St-Denis – RC 734, entre le réservoir de Mont-Blanc (G) et l'intersection avec le chemin du Pré-de-la-Chèvre (H) ;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 2'146'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser la subvention de l'ECA ;
- de financer la dépense par un emprunt.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

Amendement de la Municipalité :

La Municipalité propose d'amender les conclusions du préavis municipal de la manière suivante :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Haute-Veveyse et pose d'une conduite de distribution et de défense incendie à la route de Châtel-St-Denis – RC 734, entre le réservoir de Mont-Blanc (G) et l'intersection avec le chemin du Pré-de-la-Chèvre (H)
- inchangé
- inchangé
- inchangé

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à la majorité (56 oui, 1 non et 4 abstentions).

La discussion est ouverte,

M. Giuseppe Singaralla, PS & Allié.e.s
Attire l'attention sur un détail du préavis, à savoir l'illumination : il avait ardemment souhaité que le système d'illumination de la commune soit revu avec un nouveau système et émet le souhait qu'à l'avenir cette problématique soit prise en considération.

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

Vœu de la commission ad hoc :
La commission émet le vœu qu'à l'avenir, une étude comparative soit réalisée entre la pose de conduites sous une chaussée et la pose à côté des chemins et routes (avantages et inconvénients, coûts et délais)

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne lecture des conclusions amendées :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Haute-Veveyse et pose d'une conduite de distribution et de défense incendie à la route de Châtel-St-Denis – RC 734, entre le réservoir de Mont-Blanc (G) et l'intersection avec le chemin du Pré-de-la-Chèvre (H) ;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 2'146'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser la subvention de l'ECA ;
- de financer la dépense par un emprunt.

Au vote, le préavis municipal amendé n°11-2025 est accepté à la majorité (59 oui, 0 non et 2 abstentions).

9. Annonce de la Municipalité des préavis futurs

Préavis 12-2027 relatifs aux comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)
Préavis 13-2025 relatif aux comptes 2024 du Fonds Culturel Riviera
Préavis 14-2025 relatif aux comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte,

M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s
« Conseil intercommunal du SIGE : nomination de M. Laurent Mineau au poste de Directeur exécutif du SIGE. Il succèdera à M. Eric Giroud, qui a occupé cette fonction de 2013 à 2024 et entrera en fonction le 1er juillet 2025.
À la suite du départ de M. Giroud pour raisons de santé, le Comité de direction du SIGE a conduit un processus de recrutement rigoureux, en collaboration avec un cabinet spécialisé, afin d'assurer une transition solide et de préparer les prochaines étapes du développement du SIGE.

Professionnel reconnu du secteur de l'énergie et des services publics, Laurent Mineau bénéfice de plus de 30 ans d'expérience dans des fonctions de direction stratégique et opérationnelle, notamment au sein de grandes entreprises, telles qu'Électricité de France (EDF), Romande Energie et Magenta Eko/GTS Solar. Il a dirigé des équipes pluridisciplinaires, piloté des projets d'envergure et mené des transformations majeures dans des environnements complexes et fortement régulés.
M. Mineau est ingénieur et docteur en sciences des matériaux (Institut National Polytechnique de Grenoble) ».

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Propositions individuelles et divers

Mme Carole Schluchter Spori, PLR
« Alors que le Grand Conseil vient de débattre sur l'EMPD qui est le préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » et les EMPDs ordonnant la convocation du corps électoral aux fins de se prononcer sur l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » et son contre-projet, il me semble essentiel que nous toutes et tous, élus de notre belle commune de Blonay - St-Légier, puissions soutenir nos sociétés locales et, pour l'heure, le club « Riviera Rugby Club », qui a fait part de quelques inquiétudes.

En effet, ce club actif depuis 2010 entre Saint-Légier et Blonay, compte, avec les vétérans et les joueurs de Tag rugby, près de 300 membres, dont 220 licenciés auprès de la Fédération Suisse de rugby. Et comme le montre le tableau affiché, le Riviera Rugby Club est devenu le plus grand club formateur de Suisse !

Afin d'assurer, à ses membres la possibilité de pouvoir exercer leur passion et évoluer à travers différents championnats et rencontres, il est indispensable que ces derniers puissent bénéficier d'un terrain répondant aux normes exigées et reconnues par leur Fédération.

Malheureusement, il est à relever que depuis près de 10 ans, le Riviera Rugby Club, doive faire face à une perte de joueuses et joueurs atteignant l'âge de 16 ans, obligés de quitter le club pour rejoindre d'autres structures mieux équipées, telles que : Stade Lausanne, Nyon ou Servette, notre commune ne pouvant pas leur offrir un terrain en adéquation avec leur catégorie d'âge, ceci empêchant également la création d'une équipe en catégorie sénior.

Le projet d'agrandissement du terrain de rugby sur le site de Grand Pré, s'inscrit dans la volonté de soutenir ce club et ses membres, et de contribuer à son épanouissement régional, en leur offrant les conditions nécessaires pour le faire, ceci en déplaçant un talus de 7 mètres sur la largeur du terrain, ce qui en somme n'est ni plus ni moins qu'un mouvement de terre, et sans en agrandir la longueur, sans aucune atteinte environnementale majeure, aucun défrichement et aucun bétonnage.

Pour toutes ces raisons, et en ma qualité d'élue ayant à cœur la défense de l'intérêt général, je ne saurais cautionner l'opposition déposée par la section Les Verts de la Riviera - Pays-d'Enhaut, sous prétexte d'un hypothétique impact sur une zone protégée, qui à mon sens, et dans ce cas de figure, ne se justifie pas, au même titre que l'utilisation de surfaces situées dans la zone de La Veyre-Derrey, ces dernières étant d'ores et déjà affectées à une autre utilisation, selon la décision de notre Conseil communal du 28 juin 2022.

Mesdames et Messieurs, c'est aujourd'hui que le club a besoin d'un terrain répondant aux normes, et nous avons la chance de pouvoir répondre à cette exigence rapidement.

Dès lors, je vous invite toutes et tous, tous partis confondus, à vous mobiliser et à soutenir cette heureuse initiative et solution pragmatique, visant à offrir les conditions adéquates à un club sportif qui s'engage auprès

de notre jeunesse, avec des personnes motivées ne comptant pas leurs heures, et d'éviter une prise en otage, pour des motifs, somme toute, à connotation politique.

C'est pourquoi, et à titre personnel, j'invite la Municipalité, in corpore, à soutenir pleinement ce projet, garantissant au club de rugby les conditions nécessaires à son développement, avec un suivi optimal de leurs joueuses et joueurs dans toutes les catégories d'âges, en obtenant toutes les autorisations cantonales requises pour débuter ces travaux.

C'est l'occasion pour nos autorités d'envoyer ainsi un signal fort de soutien aux acteurs locaux en faisant preuve d'un jugement éclairé ».

	Club et école de Rugby 2024-2025	Total	U-06	U-08		U-10		U-12		U-14	
	En rouge le plus dans sa colonne	Ecole	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
1	Rugby Club Rivièra	128	19	10	12	16	15	14	15	11	16
2	Zug Rugby Club	127	1	17	12	15	18	20	17	12	15
3	Genève Rugby Club PLO	125	6	8	15	16	18	21	10	11	20
4	Ecole Rugby Lausanne	112	16	8	16	11	16	13	6	14	12
5	Rugby Club Hermance	108	11	15	12	13	14	16	10	6	11
6	Zürich Rugby Academy	103	14	6	12	10	12	12	13	12	12
7	Ecole Rugby La Côte-Gland	80	4	8	10	9	7	11	10	12	9
8	Rugby Club Cern	78	8	7	5	7	12	8	6	10	15
9	Association-Sportive Rugby Morges	75	11	2	8	11	11	8	7	9	8
10	Servette Rugby Club	63			3	3	4	16	13	9	15
11	Rugby Club Avusy	56	1	5	13	7	8	5	4	7	6
12	Rugby Club Yverdon	56	1	3	8	6	6	6	5	8	13
13	Rugby Club Berne	51		3		6	8	5	8	12	9
14	Rugby Club Lugano	44		3	1	9	5	2	3	15	6
15	Terre Sainte	42	2	5	3	7	6	7	3	1	8
16	Rugby Football Club Basel	41		1	1	3	5	7	5	6	13
17	Rugby Club Palézieux	39	3	1	4	5	6	11	4	3	2
18	Rugby Club Winterthur	35		4	4	3	6	4	5	1	8
19	Rugby Club Taegerwilen	35		1	1	4	5	11	6	6	1
20	Rugby Club Fribourg	34		2	1	3	7	4	8	6	3
21	Nyon Rugby Club	28	5	4	3	4	6	2	2	1	1
22	Ovalie Chablaisienne Monthey	26	1	3	3	5	1	4	2	3	4
23	Rugby Club Würenlos	25	1	5	1	2	6	3	3	2	2
24	Neuchâtel Sport Rugby	25	1		4	2	3	3		3	9
25	Rugby Club Leytron	24		2	4	2	2	4	3	7	
26	Rugby Club Biel-Bienne	11			1	1	1	3	2	3	
27	Bellinzona	10	1	1		2	4		1	1	
28	Rugby Club Luzern	9				1	1		1	3	3
29	Thun Verein Rugby	8						1	1	2	4
30	Rugby Club Schaffause	6					2	1	1	1	1
31	Rugby Club Bagnes	5		1			1		3		
32	Les Switzers	1							1		

M. Alain Bovay, Syndic
Répond que la municipalité qui est acquise à la réalisation de ces travaux et s'est prononcée collégialement dans le cadre de la mise à l'enquête de ce projet.

M. Ljatif Bajramovic, EBSL
« Avant que ma collègue du groupe de l'Union citoyenne ne prenne la parole pour lire le communiqué, je souhaite au nom du groupe EBSL, vous adresser quelques mots : la déclaration que nous allons vous présenter est le fruit d'une réflexion partagée entre nos 2 groupes. Elle s'inscrit dans une démarche constructive avec le souci de contribuer au débat communal de manière responsable et respectueuse. Nous sommes convaincus que malgré nos sensibilités parfois différentes, le dialogue et la coopération entre les groupes politiques restent essentiels pour faire avancer les dossiers qui concernent notre collectivité. C'est dans cet esprit que nous vous invitons à écouter ce message, merci pour votre attention ».

Michèle Perrelet, UC

Union Citoyenne
Blonay – Saint-Légier

EBSL
ENTENTE BLONAY-ST-LÉGIER

Communiqué de Presse — Blonay-St-Légier, le 27 mai 2025

L'EBSL et L'UCBSL fusionnent

C'est avec fierté et enthousiasme que nous annonçons la fusion de l'Entente et de l'Union Citoyenne de Blonay - Saint-Légier. Cette union prendra effet dès la prochaine législature en 2026. Elle est le fruit d'un rapprochement naturel entre deux entités partageant une vision commune. Pour nos citoyennes et citoyens cette fusion ouvrira la voie à une coopération renforcée et une synergie des efforts. Nous unissons nos forces afin de forger le futur de notre commune, forte et belle tel qu'elle mérite de l'être sous le nom commun Union Citoyenne Blonay – Saint-Légier.

L'UCBSL est non partisane et veut devenir un acteur incontournable dans la politique locale afin de porter des projets ambitieux pour le bien-être de toutes et tous.

Nous avons une vision à long terme, elle inclut l'engagement continu de nos membres et de nos sympathisants. En unissant nos forces, nous sommes persuadés que nous serons en mesure de mobiliser des ressources supplémentaires et d'avoir un impact encore plus significatif sur notre communauté.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers le groupe de travail et les membres des deux partis qui ont œuvré sans relâche pour concrétiser cette fusion. Ensemble, nous sommes prêts à relever les défis futurs et à construire un avenir radieux pour Blonay - St-Légier. Nous remercions également tous nos sympathisants et partenaires pour leur soutien continu et leur confiance en notre vision et nos objectifs.

Nous invitons tous les citoyennes et citoyens de Blonay - St-Légier à participer activement à cette nouvelle phase de notre développement. Vos idées, vos suggestions et votre engagement sont précieux pour nous. Venez vous joindre à nous, ensemble nous pouvons construire une communauté forte, résiliente et prospère afin de rendre à Blonay-St-Légier l'endroit où il fait bon vivre pour toutes et tous.

Suivez-nous sur https://union-citoyenne-bsl.ch

L'Union Citoyenne de Blonay – Saint-Légier (UCBSL)
L'Union Citoyenne est constituée de citoyen.e.s politiquement indépendant.e.s, désireux de poursuivre une politique non partisane, motivé.e.s par le maintien durable du cadre de vie exceptionnel que représentent

nos villages. Nous plaçons le bien-être de nos habitants et la protection de notre environnement au centre de nos préoccupations pour un développement harmonieux et solidaire de Blonay – Saint-Légier.

Notre logo représente le support dynamique d'un mouvement tourné vers l'avenir, rassemblant les divers éléments de la commune, le bien-être de ses habitant.e.s et ses différents lieux de vie.

Pierre Fischer
Pierre.fischer@bstl.ch

Charles Morard
Charles.Morard@bstl.ch

Michèle Perrelet
michele.perrelet@bstl.ch

Ljatif Bajramovic
ljatif.bajramovic@bstl.ch

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa patience et souhaite à toutes et à tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 21h11

La présidente	La secrétaire
Marie-Galante Forestier	Ariane Wunderli

AC Anne Chevaley <anne.chevaley@hotmail.com>
À Secretaire Conseil communal

Cet expéditeur anne.chevaley@hotmail.com est externe à votre organisation.

Assurer un suivi. Commencer avant lundi, 26 mai 2025. Échéance le lundi, 26 mai 2025.
Vous avez répondu à ce message le 26.05.2025 09:18.

ECM(ECM4.in)

Objet : Démission du Conseil communal

Madame la Présidente du Conseil communal de Blonay - St-Légier et Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de membre du Conseil communal de Blonay - St-Légier avec effet au 31 mai 2025

Cette décision, mûrement réfléchie, est motivée par des raisons de santé, de manque de disponibilité et d'autres obligations personnelles et professionnelles qui ne me permettent plus de m'engager pleinement dans cette fonction.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour les échanges enrichissants que j'ai pu avoir avec l'ensemble des conseillères et conseillers, ainsi que pour la qualité des préavis, des débats et du travail collectif que nous avons mené au service de notre commune. Ce fut pour moi une expérience précieuse, marquée par l'écoute, la diversité des points de vue et un engagement commun pour le bien public.

Je vous remercie pour la confiance qui m'a été accordée tout au long de ce mandat et souhaite plein succès au Conseil communal dans la poursuite de ses travaux.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Anne Chevaley

Ps, merci de me confirmer la réception du document.

Diane Ciurlia
Av. Bel-Air 13
1814 La Tour-de-Peilz

Remis en main propre

Madame
Marie Galante Forestier
Présidente du Bureau du Conseil Communal
Blonay-St-Légier
Route du Village 45
1807 Blonay

La Tour-de-Peilz, le 20 mai 2025

Démission du poste d'huissière

Madame la Présidente,

C'est quelque peu émue que je vous transmets par la présente ma démission du poste cité en titre au 30 juin 2025.

En effet, il y a plus de 19 ans que j'ai approché le monde politique en présentant ma candidature au poste d'huissière à la commune de Blonay.

Ce poste m'a permis d'apprivoiser le monde politique, d'observer les fluctuations d'idées, de suivre tous les débats des séances du Conseil communal, de découvrir comment fonctionne cette institution politique de l'intérieur avec les préavis, les motions, les postulats, les débats ainsi que de collaborer aux journées de dépouillement des scrutins les jours de votations.

J'ai vu défilé plusieurs législatures, des changements de présidence du Bureau, de municipaux, de conseillers communaux viennent-ensuite. En outre, ces dernières années deux faits marquants se sont enchaînés : la période du Covid ainsi que la fusion des communes de Blonay-St-Légier. Tous deux riches d'enseignements.

Domiciliée à La Tour-de-Peilz depuis juin 2010, grand-maman depuis 2015 et à la retraite depuis novembre 2022, j'aspire à des changements, à d'autres horizons et d'autres activités.

J'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec les membres du bureau ainsi qu'avec mes deux «coéquipières huissières» et vais regretter notre bonne entente.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous présente, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Diane Ciurlia

Tél. 077 443 17 88 – diane.ciurlia@hotmail.fr

95 Signatures électroniques

Blonay-St-Légier : Sécurisons la Route des Deux-Villages – Il est temps d'agir !

À: Municipalité de Blonay-St-Légier

Depuis 2021, d'importants travaux ont été réalisés sur la Route des Deux-Villages, au cœur de Saint-Légier. Mais malgré ces investissements, la sécurité des piétons, des cyclistes et des riverains reste inacceptable.
Les aménagements mis en place sont insuffisants :
• La limitation à 30 km/h, annoncée dès le départ, n'a toujours pas été instaurée, bien que le Canton l'ait autorisée.
• Les trottoirs ont été abaissés, mais aucune mesure concrète n'accompagne cette modification : ni ralentisseurs, ni passages piétons supplémentaires.
• Un passage piéton essentiel a même été supprimé, rendant un arrêt de bus difficilement accessible en toute sécurité.
• Plusieurs animaux domestiques ont été percutés par des véhicules circulant trop vite, notamment la nuit.

Nous demandons :
• La mise en œuvre immédiate de la limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la traversée du village.
• Le rétablissement de passages piétons essentiels, notamment à l'arrêt « St-Légier Village ».
• Un plan d'action clair et transparent, accompagné d'un calendrier public.

Cette pétition citoyenne est indépendante de toute affiliation politique et est portée par un collectif d'habitants de Blonay-St-Légier excédés par la dangerosité de cette route et par l'inaction de la Municipalité à cet égard.

Pourquoi faut-il agir maintenant ?

Parce que les promesses ne suffisent plus.
Cela fait plus de quatre ans que la Commune évoque le 30 km/h, et maintenant que la canton a donné son feu vert, elle tergiverse.
Et aujourd'hui, elle invoque un moratoire fédéral hypothétique pour justifier son inaction.
Pendant ce temps :
• Les voitures continuent de traverser le village à vive allure, en particulier le soir.
• Le revêtement phonoabsorbant, prévu pour atténuer le bruit, masque la sensation de vitesse et aggrave le risque pour les usagers vulnérables en l'absence de mesures de réduction de la vitesse.
• Les familles s'inquiètent pour leurs enfants sur le chemin de l'école.
• Les riverains sont en colère face à cette inertie politique qui sacrifie la sécurité publique.

Agir maintenant, c'est refuser que la peur et l'impuissance deviennent la norme.
Agir maintenant, c'est protéger nos enfants, nos aînés, nos mobilités douces.
Agir maintenant, c'est mettre la vie des habitants avant les hésitations politiques.

Signé par 96 personnes :

Nom	Code postal
~~Hadrien Lavaux~~	~~1806~~ → Déjà signé la version manuscrite
Romain Pilloud	1815
Sonia De Giorgi	1806